

Circulaires 2011/2012 : N°27 (7.03.12)

Origine : Jacqueline Pasquier – Michel Salingue - Annick Merlen

Destinataires : Sections départementales, Syndicats, groupements, CE

Objet : Motion revendicative 2012

Réf : C27 – MOTION 2012

L'ESSENTIEL : En pièce jointe, vous trouverez une première version de la motion 2012, élaborée par les groupes de travail. Place maintenant au débat dans les assemblées générales de printemps.

La circulaire N°5 du 1er septembre 2011 exposait le calendrier retenu pour amender la motion 2010. Les groupes de travail se sont réunis les 8 février (fonction publique), 15 février (protection sociale), 22 février (fiscalité) pour débattre des amendements adressés par 39 sections et 3 syndicats.

Le document joint en annexe présente les modifications apportées au texte de 2010 (en italique).

Le bureau national et les membres des groupes de travail unanimes ont décidé d'adjoindre un nouveau chapitre à la motion revendicative, intitulé « La place des retraités dans la société », en cohérence avec la mise en place d'un nouveau groupe de travail sur ce thème, décidée par le groupe de travail « Avenir de la FGR-FP ». Ce chapitre est volontairement court, destiné à ouvrir la réflexion dans un premier temps. L'allongement de la motion revendicative qu'il induit est compensé par une plus grande concision générale.

LE DÉBAT CONTINUE

A présent, à partir du document joint, vous avez matière à poursuivre le débat au sein de chaque section ou syndicat pour proposer de nouveaux amendements au texte élaboré par les groupes de travail. (jusqu'au jeudi 31 mai au plus tard)

Les assemblées générales départementales seront l'occasion de présenter et de débattre de la motion revendicative, véritable charte de la FGR-FP.

INTRODUCTION A LA MOTION

(Lignes 1 à 32 du texte de la circulaire de septembre 2011)

Les amendements sont recevables jusqu'au 30 avril 2012.

Le bureau national proposera aux sections et syndicats, pour la mi-mai, une rédaction actualisée de l'introduction votée à Pau en 2010. La commission exécutive nationale du mardi 12 juin en débattrra et le congrès tranchera.

Le débat se poursuivra par un travail en commissions le mercredi 13 juin au matin et lors des séances plénières du jeudi 14 juin.

Précision : chaque chapitre garde sa numérotation propre jusqu'au vote du congrès.

FIN DE CIRCULAIRE (+ 1 annexe)